

# Coot lève 3,7 millions d'euros et devient Share(d) pour faciliter le quotidien des familles

La startup Coot, qui simplifie l'organisation des parents séparés, lève 3,7 millions d'euros et devient Share(d). Cette double opération a pour objectif de donner une dimension internationale à l'entreprise et d'élargir sa cible d'utilisatrices et utilisateurs français.

---

Qui n'a jamais remis une conversation à plus tard parce que c'était l'heure du bain, de se brosser les dents ou de faire les devoirs ? *"Quand on devient parent, le besoin d'organisation est beaucoup plus fort car nous avons besoin de temps et nous en manquons"* , explique Anthony Amouyal, fondateur de Share(d). Résultat, nous laissons des informations sur des post-it, par texto ou via Whatsapp et celles-ci finissent noyées sous un flot d'autres données. Pour simplifier tout ça et donner de la visibilité aux agendas et aux tâches de toute la famille, Anthony Amouyal fonde Coot en 2018. Après avoir conquis plusieurs dizaines de milliers d'utilisateurs, la startup lève 3,7 millions d'euros auprès d'un family office et de Bpifrance et change de nom pour devenir Share(d). Son ambition est claire : étendre sa cible d'utilisateur·rice·s, en France et à l'étranger.

# Une solution multi-usage pour toutes les familles

Share(d) ne se limite pas à partager un agenda pour savoir quelle semaine de garde est octroyée à quel parent. Son premier objectif est de donner de la visibilité sur les informations pour faciliter l'organisation de la famille afin d'éviter les oublis ou la surcharge de l'un des parents. *"Souvent, on ne sait pas ce que l'autre fait, c'est donc essentiel de le mettre en lumière pour favoriser une meilleure répartition des tâches"*, explique Anthony Amouyal. C'est la raison pour laquelle la startup a ajouté la réalisation d'une to-do-List accessible et visible de tous.

Afin de faciliter davantage la liaison entre les parents, les grands-parents et les nounous, un certain nombre de renseignements peuvent également être intégrés comme les coordonnées du médecin traitant. L'application permet aussi de stocker et de partager des documents administratifs comme la carte d'identité, la carte d'assurance maladie ou encore une autorisation de sortie pour une classe verte par exemple. Autre point non négligeable pour les parents séparés et les familles recomposées, la gestion des finances. Grâce à Share(d), les comptes sont réalisés à la fin de chaque mois et chacun est notifié du montant qu'il doit à l'autre.

## À lire aussi

---

Famileo, la gazette qui rapproche les familles

Le fil d'actualité permet, quant à lui, de partager et d'échanger des informations en direct avec une ou plusieurs personnes, que ce soit des photos ou un résumé de la dernière réunion de parents d'élèves, un peu comme sur les groupes Whatsapp. Tout est ainsi fait pour *"diminuer les tensions au sein des familles et réussir à se dégager du temps de qualité pour profiter de ses proches tout en sachant que nos données sont protégées"*, explique Anthony Amouyal qui garantit *"la confidentialité des échanges"*.

## S'exporter en Europe et aux États-Unis

Grâce à cette première levée de fonds, menée durant le confinement, Share(d) affiche deux ambitions. La première est de s'adresser à une cible bien plus

large : les familles quelque soit leur typologie. *“Nous avons reçu de nombreuses demandes de familles non divorcées qui avaient ce même besoin d’organisation, de partage des tâches et de gestion des agendas”* , explique Anthony Amouyal pour expliquer ce léger pivot. Dès le mois de septembre, l’application pourra être utilisée par les parents, les grands parents, les oncles et les tantes mais aussi les nounous et les enfants, quelque soit la configuration de la famille.

Mais si la startup a levé 3,7 millions d’euros c’est surtout pour répondre à sa seconde ambition, à savoir exporter son concept à l’étranger. *“Les besoins d’organisation sont les mêmes partout et il existe très peu de solutions proposant ce type de services, surtout en une seule application”* , estime le fondateur de Share(d). Pourquoi ne pas en faire profiter d’autres familles ? Déjà présente en France et en Belgique, l’application devrait aller conquérir les familles allemandes dès 2021. *“C’est un pays culturellement proche, ce qui nous permettra surtout de nous tester sur la traduction d’une langue étrangère et l’expérience utilisateur”* outre-Rhin, reconnaît Anthony Amouyal. À moyen et long terme, l’objectif est de traduire l’application dans deux ou trois langues et de l’exporter au fur et à mesure, en Europe, au Royaume-Uni puis aux États-Unis. Afin d’assurer le développement pérenne de l’entreprise, une dizaine de recrutements sont prévus d’ici le mois d’octobre.

Disponible gratuitement ou en formule payante (47,99 euros par an avec options pour toute la famille), Share(d) pourrait compter un million d’utilisateurs dès 2021, c’est en tout cas l’objectif que s’est fixé son fondateur.